PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE

SAINTE AGATHE DES MONTS

Procès-verbal des délibérations du conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance extraordinaire tenue le 23 juin 2020 à 18 heures, par vidéoconférence et à huis clos, tel que prévu à l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020.

Présences :
Frédéric Broué
Denis Chalifoux
Chantal Gauthier
Jean Léo Legault
Grant MacKenzie

Absences :
Sylvain Marinier
Marc Tassé

1. Ouverture de la séance extraordinaire

Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais requis.

Étant donné les décrets 177-2020, 222-2020, 388-2020, 418-2020, 460-2020, 478-2020, 483-2020, 501-2020, 509-2020, 531-2020, 544-2020, 572-2020, 593-2020, 630-2020 et 667-2020 établissant un état d'urgence sanitaire au Québec et l'arrêté ministériel numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020, lesquels permettent à toute municipalité de siéger à huis clos et autorisent les élus à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication, la séance extraordinaire se tient à huis clos et par vidéoconférence.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale et de la greffière ; il est 18 h 01.

À moins d'indication contraire, le vote du maire ou du président de la séance n'est pas inclus dans le nombre des voix exprimées à l'égard de chacune des prises de décision.

2020-06-234

2. Modification de contrat - Fourniture de luminaires de rue au DEL avec services connexes

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 2019-10-567, la Ville a octroyé un contrat à la société "Énergère inc." pour la fourniture de luminaires de rue au DEL avec services connexes pour un montant de 468 447,70 $, incluant les taxes ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce contrat, la société "Énergère inc." a dû remplacer plus de porte-fusibles que prévu initialement ;

Il est proposé

ET RÉSOLU

1. d'approuver la demande de modification au contrat de la société "Énergère inc." concernant la fourniture de luminaires de rue au DEL avec services connexes, pour un montant supplémentaire de

Initiales	
Maire	Greffier

Note : Ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

25 000 $, taxes incluses, ce qui augmente le coût total du contrat à 493 447,70 $;

2. de financer le montant supplémentaire par le règlement d'emprunt numéro 2019-EM-278.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2020-06-235

3. Autorisation - Appel d'offres public - Démolition des immeubles des 1 et 7, chemin Panorama

CONSIDÉRANT QUE la Ville a obtenu deux jugements de la Cour supérieure du Québec qui sont maintenant exécutoires ;

CONSIDÉRANT le défaut des propriétaires de procéder à la démolition dans les délais prévus au jugement ;

CONSIDÉRANT QUE le jugement permet à la Ville de procéder à la démolition et de mettre les frais sur les comptes de taxes des propriétés visées ;

CONSIDÉRANT QUE l'estimé préliminaire des coûts de démolition dépasse le seuil au-delà duquel un appel d'offres public est nécessaire ;

Il est proposé

ET RÉSOLU d'autoriser le coordonnateur aux approvisionnements à lancer un appel d'offres public pour procéder à la démolition des immeubles sis au 1 et 7, chemin Panorama selon les modalités prévues aux jugements et que les frais relatifs à la démolition soient facturés sur les comptes de taxes des propriétés visées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2020-06-236

4. Adoption du règlement concernant l'aménagement de terrasses et de placottoirs à même l'emprise publique (2020-M-294)

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 16 juin 2020, un membre du conseil a déposé un projet de règlement et a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement ;

CONSIDÉRANT les décrets 177-2020, 222-2020, 388-2020, 418-2020, 460-2020, 478-2020, 483-2020, 501-2020, 509-2020, 531-2020, 544-2020, 572-2020, 593-2020, 630-2020 et 667-2020 établissant l'état d'urgence sanitaire au Québec et l'arrêté ministériel numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020, lesquels permettent à toute municipalité de siéger à huis clos et autorisent les élus à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication, la séance se tient à huis clos et par vidéoconférence ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été mise à la disposition du public sur le site Internet de la Ville ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption de nature à changer l'objet de celui-ci ;

CONSIDÉRANT QU'avant l'adoption du règlement, la greffière ou un membre du conseil a mentionné, s'il y a lieu, les changements entre le

Note : Ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

projet déposé et le règlement soumis pour adoption, de même que l'objet du règlement, s'il entraine une dépense et, le cas échéant, le mode de financement, de paiement ou de remboursement de celle-ci ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été mise à la disposition du public avant la séance sur le site Internet de la Ville ;

Il est proposé

ET RÉSOLU d'adopter le *Règlement numéro 2020-M-294 concernant l'aménagement de terrasses et de placottoirs à même l'emprise publique,* lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2020-06-237

5. Adoption du Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 595 000 $ pour la réhabilitation de conduites d'égout sanitaire du chemin de la Rivière (2020-EM-295)

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 16 juin 2020, un membre du conseil a déposé un projet de règlement et a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement ;

CONSIDÉRANT les décrets 177-2020, 222-2020, 388-2020, 418-2020, 460-2020, 478-2020, 483-2020, 501-2020, 509-2020, 531-2020, 544-2020, 572-2020, 593-2020, 630-2020 et 667-2020 établissant l'état d'urgence sanitaire au Québec et l'arrêté ministériel numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020, lesquels permettent à toute municipalité de siéger à huis clos et autorisent les élus à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication, la séance se tient à huis clos et par vidéoconférence ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été mise à la disposition du public sur le site Internet de la Ville ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption de nature à changer l'objet de celui-ci ;

CONSIDÉRANT QU'avant l'adoption du règlement, la greffière ou un membre du conseil a mentionné, s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, de même que l'objet du règlement, s'il entraine une dépense et, le cas échéant, le mode de financement, de paiement ou de remboursement de celle-ci ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été mise à la disposition du public avant la séance sur le site Internet de la Ville ;

Il est proposé

ET RÉSOLU d'adopter le *Règlement numéro 2020-M-295 décrétant une dépense et un emprunt de 595 000 $ pour la réhabilitation de conduites d'égout sanitaire du chemin de la Rivière*, lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Note : Ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

6. Dépôt du projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 718 000 $ pour la réfection de la chaussée et le drainage de la rue Brissette (2020-EM-296) et avis de motion

Le conseiller Jean Léo Legault dépose le projet de règlement numéro 2020-EM-296 décrétant une dépense et un emprunt de 718 000 $ pour la réfection de la chaussée et du drainage de la rue Brissette et donne un avis de motion que ce règlement sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance.

2020-06-238

7. Adoption du règlement modifiant le règlement sur l'application et l'administration des règlements d'urbanisme afin de modifier les frais (2020-U51-11)

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 16 juin 2020 un membre du conseil a donné un avis de motion du présent règlement ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été adopté à la séance du 16 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT les décrets 177-2020, 222-2020, 388-2020, 418-2020, 460-2020, 478-2020, 483-2020, 501-2020, 509-2020, 531-2020, 544-2020, 572-2020, 593-2020, 630-2020 et 667-2020 établissant l'état d'urgence sanitaire au Québec et l'arrêté ministériel numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020, lesquels permettent à toute municipalité de siéger à huis clos et autorisent les élus à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication, la séance se tient à huis clos et par vidéoconférence ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été mise à la disposition du public sur le site Internet de la Ville ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun changement entre le projet et le règlement soumis pour adoption ;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de ce règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU'avant l'adoption du règlement, la greffière ou un membre du conseil a mentionné l'objet et la portée du règlement ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été mise à la disposition du public avant la séance sur le site Internet de la Ville ;

Il est proposé

ET RÉSOLU d'adopter le *Règlement numéro 2019-U51-11 modifiant le règlement sur l'application et l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2009-U51 afin de modifier les frais*, lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

8. Dépôt du projet de règlement décrétant un programme de valorisation commerciale afin d'encourager et de stimuler le développement économique du secteur centre-ville (2020-M-297) et avis de motion

Note : Ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

Le conseiller Grant MacKenzie dépose le projet de règlement numéro 2020-M-297 décrétant un programme de valorisation commerciale afin d'encourager et de stimuler le développement économique du secteur centre-ville et donne un avis de motion que ce règlement sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance.

9. Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour

10. Levée de la séance extraordinaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sans autre formalité. Il est 18 h 06.

_____
Le président de la séance,
Monsieur Denis Chalifoux

_____
La greffière,
Me Stéphanie Allard

Initiales	
Maire	Greffier

Note : Ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.